

SESSION DU 25 JANVIER 2022

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 19 janvier 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion JOUANNEAU, le mardi 25 janvier 2022 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, David POTHER.

Absents excusés :

- Anita RIVIERE qui donne pouvoir à Sylvie BEHETRE
- Véronique PREVEAUX qui donne pouvoir à Nicolas BIANCONI

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ **Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2021** :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

→ **Investissements 2022** :

☞ Projets éligibles aux subventions d'Etat, du Département et de l'Agglomération :

☞ Impasse Saint-Louis : Création d'une voie nouvelle :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de voirie pour desservir les lots désormais bâtis, issus de la division des parcelles AC n°99 et AC n°100, pour un montant prévisionnel de 46 477,50 € H.T.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

☞ Impasse des Sources : Création d'une voie nouvelle :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de voirie pour desservir les lots à bâtir, issus de la division de la parcelle AB n°76, pour un montant prévisionnel de 81 892,00 € H.T.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FDI et de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ Remise en état fossé rue de Brétigny :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de busage (ou reprofilage) du fossé sis rue de Brétigny en sortie de Bonville – direction Sours, pour un montant prévisionnel de 98 125,00 € H.T.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FDI et de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ Evacuation des eaux pluviales Grande Rue :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'évacuation des eaux pluviales de la Grande Rue, pour un montant prévisionnel de 95 325,00 € H.T.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FDI et de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ Scolarité : Acquisition de 41 tablettes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans le cadre du développement numérique au sein du groupe scolaire Eugène Delacroix auquel les enfants de Gellainville sont rattachés, le projet d'acquisition de 41 tablettes pour un montant prévisionnel de 5 289 € H.T.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FDI et de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ Acquisition d'un panneau digital double face – RN154 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un panneau d'affichage digital pour un montant prévisionnel de 26 144 € H.T. en remplacement de l'existant.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FDI, de l'Etat au titre de la DETR et de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ Acquisition de 3 défibrillateurs (Mairie - Salle polyvalente – Baseball) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de 3 défibrillateurs pour un montant prévisionnel de 3 745,60 € H.T.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

→ Comptabilité : Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

➤ **AUTORISE** le Trésorier Principal à régler les différents mandats d'investissement.

→ Classement des chemins ruraux n°32, 34 et 35 en voies communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DEMANDE** le classement en voies communales des chemins ruraux suivants :

- le chemin rural n°32 (Impasse des Sources) sur un linéaire de 80 mètres depuis la RN154 ;
- le chemin rural n°34 (Chemin des Courrayes) sur un linéaire de 140 mètres depuis la RN154 ;
- le chemin rural n°35 (Impasse Saint-Louis) sur un linéaire de 57 mètres depuis la Grande Rue (RD150) ;

➤ **DIT** que le classement de ces chemins ruraux ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y référants.

→ Crèche « Les P'tits Babadins » : Réservation de 3 places au nom de la Commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Considérant les demandes des familles,

➤ **DECIDE** de cofinancer trois nouvelles places en plus de la première à la crèche « Les P'tits Babadins » ;

➤ **ARRETE** le coût de cofinancement à 7 300 € par an/place (coût révisable annuellement par référence à la variation de l'indice INSEE de prix à la consommation).

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions.

→ Crèche « Les Petits Chaperons Rouges » : Résiliation d'un berceau au 1^{er} septembre 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Considérant l'arrivée de la crèche « Les P'tits Babadins » sur la Commune,
- Considérant les inscriptions sur liste d'attente pour septembre 2022,

➤ **DECIDE** la résiliation d'un deuxième berceau à la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » au 31 août 2022.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 21h40.

* * * * *